



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre national
de la musique



Région
Hauts-de-France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 23 juillet 2023

L'État, le Centre national de la musique et la Région Hauts-de-France signent un deuxième contrat de filière musiques actuelles visant à soutenir la filière régionale des musiques actuelles en concertation avec le réseau « haute-fidélité ».

Ce vendredi 21 juillet 2023, **Georges-François Leclerc**, préfet de la région Hauts-de-France, **Romain Laleix**, directeur général délégué du Centre national de la musique (CNM) et **Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France ont signé à Aulnoye-Aymeries, en présence de la ministre de la Culture **Rima Abdul Malak**, un nouveau contrat de filière pour consolider et développer la filière régionale des musiques actuelles. Cette convention, d'une durée de 4 ans, s'inscrit dans la continuité des actions menées grâce au précédent contrat de filière 2019-2022. Dès 2023, les signataires s'engagent, en coopération avec le réseau « haute-fidélité », à poursuivre et nourrir cette dynamique de concertation permanente et consacrent 210 000 euros au financement de mesures dédiées.

Ensemble, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France, le Centre national de la musique, la Région Hauts-de-France et Haute-Fidélité soutiennent l'écosystème musical dans le contexte de l'après-crise, tout en confortant les dynamiques à l'œuvre dans la région.

Ce partenariat, établi pour la période 2023-2026, a pour but d'accompagner et fortifier de manière concertée le développement et la structuration de la filière régionale des musiques actuelles. Il définit les nouvelles mesures en faveur des acteurs de la filière, mesures conjointes qui s'ajoutent sans se substituer aux différents dispositifs d'aides existants mis en place par chacun des signataires.

Par ce contrat de filière, les signataires promeuvent une coopération autour du secteur musical par une approche territoriale, considérant l'évolution des dynamiques et des pratiques des acteurs composant la filière des musiques actuelles. Outre les enjeux spécifiques du secteur, ils entendent poursuivre des objectifs communs garantissant l'équité territoriale, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'activation des droits culturels et le développement durable.

De manière opérationnelle, il a pour objectif de :

- concevoir et mettre en œuvre des dispositifs (financiers et non financiers) ;
- élaborer et de mettre en œuvre de manière concertée un soutien stratégique à la filière en se basant sur des éléments de diagnostic coconstruits ;
- créer un espace d'échange, de réflexion et de prospection concernant le développement et les besoins de la filière.

Il remplit cette ambition en créant **un fonds de 210 000 euros€** afin d'apporter un soutien aux professionnels de la filière qui développent des projets répondant aux objectifs du contrat.

Les signataires renouvellent à ce titre deux appels à projets :

- **Aide aux projets de coopération professionnelle ;**
- **Soutien aux structures de développement de carrières d'artistes du secteur des musiques actuelles.**

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **18 septembre inclus**. Elles feront l'objet d'une instruction commune du CNM, de la DRAC Hauts-de-France et de la Région Hauts-de-France.

Le règlement complet des appels à projets et les modalités de candidature sont disponibles sur le site du CNM : <https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/hauts-de-france/>

CONTACTS PRESSE

Région Hauts-de-France

Peggy Collette – El Hamdi
Chef du service presse
Peggy.collette@hautsdefrance.fr
03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Nicolas CHAUVET

Attaché de presse
nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr
03 74 27 79 30 / 06 13 20 23 99

DRAC Hauts-de-France

Service de la communication
institutionnelle
Juliette Guépratte
juliette.guepratte@culture.gouv.fr
06 67 83 12 52

Centre national de la musique

Service presse
presse@cnm.fr
01 83 75 26 46